

PLU ET PSMV – SECTEURS D'ANCIENNES CARRIÈRES SOUTERRAINES

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

L'ensemble du PLU est consultable sous forme de fichiers PDF ici : www.pluenligne.paris.fr

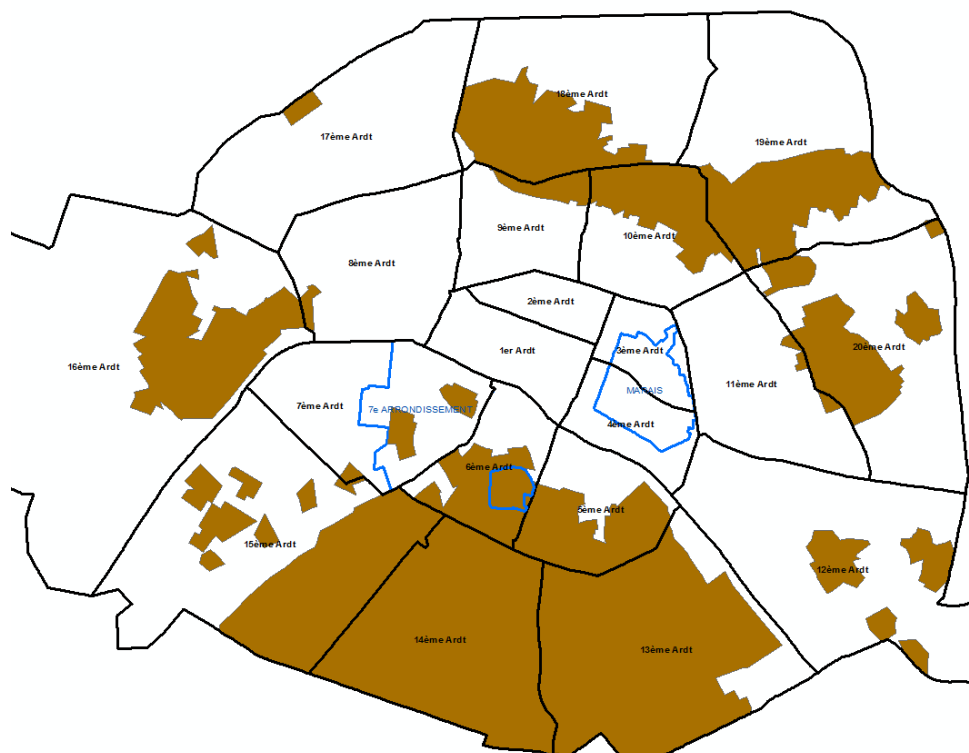
Les règlements des deux PSMV sont consultables ici :

<https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/urbanisme-et-architecture/les-regles-d-urbanisme-mode-d-emploi/secteurs-sauvegardes-psmv-2351>

Les articles 2 des règlements des zones du PLU et du PSMV du 7^{ème} arrondissement rappellent que, dans les zones d'anciennes carrières souterraines, la réalisation de constructions ou d'installations et la surélévation, l'extension ou la modification de bâtiments existants sont, le cas échéant, subordonnées aux conditions spéciales imposées par l'Inspection générale des carrières en vue d'assurer la stabilité des constructions projetées et de prévenir tout risque d'éboulement ou d'affaissement.

Ces zones d'anciennes carrières souterraines ont été définies par l'arrêté inter-préfectoral du 26 juin 1966 valant plan de prévention des risques naturels prévisibles, en application de l'article L.562-2 du Code de l'environnement.

Les documents graphiques du PLU localisent ces zones d'anciennes carrières souterraines sur le **plan G** intitulé « **Secteurs de risques** ». Le lot de données décrit par cette fiche contient l'emprise de chaque secteur figurant sur ce plan.



II. Modèle de données

Données surfaciques.

Attributs : Néant.

III. Métadonnées :

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

Unité : degrés décimaux.

Système de coordonnées : WGS 84

Actualité : Ces données sont conformes à la dernière version des documents d'urbanisme les ayant modifiées (PLU approuvé 4, 5, 6 et 7 juillet 2016; PSMV du 7ème arrdt arrêté le 9 août 2016).

Restriction d'utilisation : Les données décrites ici ont été utilisées pour réaliser le plan « Secteurs de risques » du PLU de Paris, qui est à l'échelle du 1/25 500^{ème}. Seul ce plan, consultable en PDF sur le site de la Mairie de Paris (www.pluenligne.paris.fr) porte une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

Contact : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : paris-geoportail-urbanisme@paris.fr